

# 4

## Cadre de coopération

### 4.1 Accords et ententes Canada-Brunéi

Comme les liens commerciaux sont limités entre le Canada et le Brunéi, il n'existe pas d'accords ou d'ententes bilatéraux entre les deux pays. Toutefois, dans un contexte régional, le Canada et le Brunéi ont signé l'Accord entre le Canada et l'ANASE sur la coopération économique, entré en vigueur en juin 1982. En vertu de cet accord, une Commission consultative conjointe (CCC) a été mise sur pied en vue d'étudier les progrès réalisés dans l'ensemble des projets de coopération commerciale et de développement entre le Canada et le groupe de l'ANASE. La dernière réunion de la CCC a eu lieu à Bandar Seri Begawan en novembre 1989. Le Brunéi Darussalam coordonne actuellement le dialogue entre le Canada et l'ANASE, une association qui a suscité des possibilités exceptionnelles d'élargissement des liens entre les deux pays.

### 4.2 Autres domaines de coopération

La visite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures au Brunéi, en juillet 1989, dans le cadre de la conférence postministérielle de l'ANASE, et celle de son homologue, le prince Mohamed Bolkiah, au Canada en octobre de la même année, ont confirmé une volonté commune d'étudier de nouvelles voies de coopération entre le Canada et le Brunéi. Le ministre des Affaires étrangères de ce pays reviendra au Canada en octobre 1990 accompagné d'autres ministres des Affaires étrangères de l'ANASE pour assister à une réunion extraordinaire entre le Canada et les pays membres de cette association.

#### Enseignement et formation

Un certain nombre de projets, lancés récemment, viendront aider le Brunéi dans le domaine de l'éducation. Au cours des six premiers mois de 1989, la *Northern Alberta Institute of Technology*, en collaboration avec l'*Alberta Vocational Centre*, a accueilli

deux directeurs du réseau d'enseignement technique du Brunéi, venus observer l'enseignement technique professionnel en Alberta.

Le *Southern Alberta Institute of Technology* (SAIT) a mis sur pied un centre de formation réservé aux pays de l'ANASE dans l'île Batam (Indonésie). Le SAIT a organisé, au Brunéi et dans d'autres pays de l'ANASE, des missions de promotion de l'enseignement et de la formation en vue d'attirer des stagiaires au nouveau centre.

En réponse à une demande du Brunéi, l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) a recruté quatre experts canadiens de l'élaboration de programmes d'enseignement technique. Ces experts travailleront au Brunéi pendant deux ans.

En janvier 1990, le ministre de l'Éducation du Brunéi a de plus confirmé que 25 professeurs d'écoles secondaires de la Colombie-Britannique avaient reçu une offre d'emploi. Ils enseigneront dans certaines écoles du pays pendant des périodes pouvant aller jusqu'à trois ans.

Enfin, en mars et en avril 1989, des administrateurs scolaires supérieurs canadiens ont donné des cours dans leur spécialité à 90 administrateurs d'écoles primaires et secondaires du Brunéi. Des cours par correspondance ont été offerts pendant la deuxième phase du projet, et la formation s'achèvera au printemps 1990 par une visite-retour des administrateurs canadiens au Brunéi.

Le Canada attire peu d'étudiants du Brunéi dans ses établissements d'enseignement postsecondaire. Il souhaite cependant que les liens tissés dans le secteur de l'éducation inciteront les Brunéiens à poursuivre leurs études au Canada. Dans ce contexte, les responsables de l'éducation au Brunéi ont visité, à la fin de l'année 1989, un certain nombre d'établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique en vue de déterminer ceux où des boursiers du Brunéi pourraient étudier.

Dans le cadre de ses efforts constants pour appuyer les initiatives en éducation au Brunéi, le Canada étudie actuellement la possibilité que le